

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE / CANTON DE CHÂTEAU-CHINON

PROCÈS-VERBAL Séance du lundi 19 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BRINAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la « salle multifonction », sous la présidence de Monsieur Pierre TISSIER-MARLOT, Maire.

Présents : Mme BILLOUÉ Michèle, Mme DUPONT Christine, M. LEMAÎTRE Jean-François (18h50), Mme MAILLAULT Nadège, Mme MICHOT Catherine, Mme PILLON-BAIN Marie-Christine, M. SANSOIT Adrien, M. TISSIER-MARLOT Pierre,

Pouvoirs : Mme PIGEOT Céline (Mme MICHOT Catherine)

Absents : Mr MARTIN Michel, Mr LEBORGNE Patrice

Convocation le : 12 février 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il doit être procédé à la désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance est **Mme DUPONT Christine**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04/12/2023

Approbation à l'unanimité du dernier compte-rendu de conseil municipal

Vote **POUR 8**, Contre 0, Abstention 0

Ordre du jour :

- Approbation du dernier CR du 04/12/2023
- Location logement école-mairie – Bail
- Location salle Multifonction – Tarif
- Travaux voirie 2024
- Modalités du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
- ZAER – Zone d'Accélération des Energies Renouvelables
- QUESTIONS DIVERSES

2024-001 : LOCATION LOGEMENT MAIRIE-ECOLE

Le Maire informe les membres du Conseil que le logement communal situé 2 route de St Denis « Logement Ecole » est loué à l'institutrice pour 4 mois à compter du 1^{er} mars 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable à cette
- **DÉTERMINE** le montant du loyer à 150 € (cent cinquante euros).
- **PRÉCISE** que pour garantir l'exécution de leurs obligations, le locataire versera la somme de 150 € (cent cinquante euros) représentant le montant de la caution, (article 10 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat). Ce dépôt, non productif d'intérêts, est indépendant des loyers, lesquels devront être régulièrement payés aux dates fixées, jusqu'au départ effectif du locataire. Il sera restitué au locataire en fin de jouissance, dans le mois suivant son départ, déduction faite, le cas échéant, des sommes dûment justifiées restant dues au bailleur ou dont celui-ci pourrait être tenu pour responsable aux lieu et place du locataire. En aucun cas, le locataire ne pourra imputer le loyer et les charges, dont il est redevable, sur le dépôt de garantie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce bail précaire.

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité**,

Voix **POUR 8**, abstention 0, contre 0.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE / CANTON DE CHÂTEAU-CHINON

Monsieur Lemâitre Jean-François arrive à 18h50.

2024-002 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTION

Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la location de la « Salle Multifonction », suite à l'augmentation des énergies, rappelle les tarifs actuellement en vigueur.

Tableau du nouveau tarif pour la location de la salle Multifonction.

LOCATAIRE	SALLE MULTIFONCTION		
	Caution : 300 € restituée selon l'état des lieux		
	½ journée	1 jour	2 jours ou WE
Particuliers de la commune	60 €	120 €	180 €
Associations HORS de la commune	80 €	170 €	280 €

- *Frais de vaisselle cassée, remplacée à l'identique ou payée.*

Cette nouvelle délibération remplace la délibération N°2020-004 du 10 février 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer les tarifs de location de la salle **à compter du 19 février 2024**.
- **DIT**, que la réservation sera effective après la convention signée en Mairie.
- **DIT**, qu'une caution de 300€ (trois cent euros) à l'ordre du Trésor Public sera versée lors de la signature de la convention.
- **DIT**, que le chèque de caution sera rendu au locataire après encaissement du paiement de la location de la salle, si les dispositions de location de la salle ont été respectées, et si aucune dégradation n'a été constaté.

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité**,

Voix POUR 9, abstention 0, contre 0.

Il sera proposé au Comité des Fêtes de la commune une réunion, au prochain conseil, avant la séance du Conseil, afin d'envisager avec eux soit une redevance d'occupation du domaine public pour l'installation de Food-Trucks, soit autre moyen de cotisation afin de prendre en compte l'utilisation importante d'électricité pendant leurs manifestations avec des intervenants extérieurs.

VOIRIE – TRAVAUX 2024

Le Maire rappelle le montant prévu pour la Voirie 2024, 14 712€ TTC. Ce montant couvrira la continuité de la VC5 au niveau de Bernay, direction Mont (Limanton) ainsi qu'une purge pour la VC3 d'environ 26m² situé avant le hameau de Brienne.

Les conseillers approuvent ces décisions.

Modalités du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le Maire rappelle que depuis plusieurs années, Décret à l'appui, la mise en place du RIFSEEP est obligatoire. Nous envoyons au Comité Social Territorial du CDG58 (Centre De Gestion) une saisine ainsi qu'un projet de délibération pour cette mise en place.

Les conseillers approuvent ces décisions.

ZAER – Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Le Maire rappelle qu'une loi d'accélération pour les énergies renouvelables (APER), votée le 10 mars 2023 entre dans sa phase de mise en œuvre. La Préfecture nous a fait parvenir des instructions relatives à cette mise en place, ainsi qu'un calendrier pour la réponse, avant le 31 mars 2024.

Nous devons avant cette date, informer notre référent préfectoral de la décision de la commune. Notre commune est libre de créer ou non une zone d'accélération, aucune sanction n'est prévue par la loi.

Par contre, notre commune est tenue d'organiser une véritable concertation avec les citoyens, sous la forme de notre choix : réunion publique, consultation publique, débat... ou simple affichage avec un délai restreint de consultation.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affichage sur PanneauPocket, ainsi que sur le panneau d'affichage de la Mairie pour un « appel à participation ». Un courrier sera distribué dans les BAL des

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE / CANTON DE CHÂTEAU-CHINON

habitants afin qu'ils puissent venir inscrire leurs recueils sur un registre à la Mairie, aux heures d'ouverture habituelles. Ils auront aussi la possibilité de répondre par mail ou par courrier, la période est du 22 février au 22 mars 2024.

Il sera ainsi débattu au prochain conseil, le retour de cette « enquête ».

Une délibération est à rajouter....

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ L'après-midi prévu à la Maison de Retraite avec notre « centenaire » a été très enrichissant. Elle a beaucoup apprécié la visite de nos élus et de ses anciens voisins.
- ✓ Mme BAIN prend la parole pour évoquer le dossier « travaux église ». Un flyer est en cours afin d'avertir nos concitoyens et les membres de la Confrérie St Sébastien des travaux prévus. Nous avons reçu les devis actualisés des 2 artisans. En ce qui concerne les différents demande d'aide, c'est toujours en cours.
- ✓ Mme DUPONT prend la parole pour évoquer les livres de la Bibliothèque. A ce jour, ce n'est plus vraiment facile de prévoir l'intervention d'un bénévole pour être présent pour les heures d'ouverture au public. Le Conseil prend donc la décision de donner les livres actuels à d'autres bibliothèques ou à des associations. La place sera utilisée pour l'archivage des documents de la Mairie.
- ✓ Nous avons une l'information du Comité des Fêtes pour le mauvais fonctionnement de la gazinière en place, aussi bien pour l'utilisation du four ainsi qu'un bruleur...
- ✓ Des habitants se sont plaints auprès de plusieurs conseillers ainsi qu'auprès du Maire pour l'entretien des haies et des fossés très mal fait ; plusieurs panneaux sont endommagés. Il faudra faire l'entretien plus régulièrement. L'information sera donnée à l'agriculteur qui gère le curage des fossés. Il faudra aussi penser à faire l'entretien plus souvent autour des fontaines.
- ✓ Mme DUPONT demande s'il est possible de valider les photos qu'elle a envoyé pour la mise en place du Bulletin Municipal. Pour l'instant pas de relecture ni de mise en place.
- ✓ M. LEMAITRE prend la parole afin de rappeler les « 50 ans » concernant le Jumelage St Goar et Châtillon. Un stand est prévu à Châtillon-en-Bazois le vendredi 10 mai 2024 de 15h à 17h avec des artisans de notre commune. Des conseillers seront aussi présents pour tenir le stand.
- ✓ L'institutrice de Brinay vient d'envoyer un courrier à la mairie afin pour obtenir une subvention afin de concrétiser le projet équestre qu'elle a pour la classe. Le dossier sera mis en ordre du jour au prochain conseil.

Séance levée à 20H50..

Prochaine séance, date prévue lundi 25 mars 2024

Maire	Secrétaire de séance
TISSIER-MARLOT Pierre	DUPONT Christine
	